



Procès verbal

Commission des Règlements

Réunion du :	12 OCTOBRE 2022
A :	Visioconférence
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET. FAIVRE VUILLIN. GERALDES. HOFF. JOURNOT. KHELIFI.
Excusés :	MM. VANOOTEGEM. VIENOT.

. LITIGE.

. LITIGE N° 16 BESANCON MAHORAIS / ROUGEMEONT CONCORDE. Seniors D1 – Gr B du 18/09/2022

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.
Joueur sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

. LITIGE N° 17 VALDOIE SC / ENT. MEZIRE DAMPIERRE. U18 D2 – Gr E du 24/09/2022

Mail officiel du club de SCM VALDOIE , portant Réclamation d'après match conformément aux dispositions de l'article 187 : « Nous soussignons M. DOUVILLE Christopher, dirigeant responsable du SCM VALDOIE, n° licence 1304022475 et M. VERDY Melchior, capitaine, n° licence 2547916925, portons réclamation sur la participation au match 24974575 SCM VALDOIE / MEZIRE DAMPIERRE, U18 D2 automne phase 1 en date du samedi 24/09/2022, des joueurs du club Méziré/Dampierre suivants : M. Allan Plancon, n° 2546911589 (numéro 9) et M. Ryan Medane, n° 2546661017 (numéro 10)
Motif : Ces deux joueurs sont titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement limite à un seul la participation de joueurs mutés hors période dans cette catégorie d'âge. »

La commission

**Dit la réclamation d'après match du club de SCM VALDOIE recevable en la forme
Décide d'utiliser son droit à évocation (art 187 des RG de la FFF),
Décide de demander des explications au club de ENT. MEZIRE DAMPIERRE quant à l'inscription sur la FMI en tant que joueurs de l'équipe de ENT. MEZIRE DAMPIERRE de Mrs. PLANCON Allan et MEDANE Ryan, joueurs mutés hors période, au match SCM VALDOIE / ENT. MEZIRE DAMPIERRE du 24/09/2022,
Le club de ENT. MEZIRE DAMPIERRE devra faire part de ses explications pour le 16 OCTOBRE 2022, délai de rigueur.
(Mail le 17/10/22)**

. LITIGE N° 18 – BAUME LES DAMES 3 / HERIMONCOURT 2 – Seniors D3 – Gr B du 25/09/2022

Match arrêté à la 65^{ème} minute, l'équipe de HERIMONCOURT 2 n'ayant plus que 7 joueurs.
Après avoir pris connaissance de la feuille de match et de son annexe
Après avoir pris connaissance du mail de Monsieur l'arbitre

La commission,

Attendu que le club de HERIMONCOURT 2 a commencé la rencontre avec 11 joueurs
Attendu que suite à la blessure de quatre joueurs, l'équipe de HERIMONCOURT 2
n'avait plus que 7 joueurs, Monsieur l'arbitre a dû arrêter la rencontre
Donne match perdu (0 point) au club de HERIMONCOURT 2 pour en donner bénéfice
à BAUME LES DAMES (score 9-0)
(Mail le 17/10/22)

. LITIGE N° 19 – FORGES AUDINCOURT 1 / BELFORT FONTAINE 2 – Seniors D3
– Gr D du 25/09/2022

Match non joué pour cause d'absence équipe visiteuse
Après avoir pris connaissance de la feuille de match

La commission

Donne match perdu par forfait (- 1 point) au club de BELFORT FONTAINE 2 pour en
donner bénéfice à FORGES AUDINCOURT (score 3-0)
Inflige l'amende réglementaire de 100,00 € au club de BELFORT FONTAINE pour
forfait simple non déclaré

. LITIGE N° 20 – FC 3 CANTONS 1 / FC PAYS MINIER 1 – Seniors F D1 – Gr A du
02/10/2022

Match non joué pour cause d'absence équipe visiteuse
Après avoir pris connaissance de la feuille de match

La commission

Donne match perdu par forfait (- 1 point) au club de FC PAYS MINIER 1 pour en
donner bénéfice à FC 3 CANTONS 1 (score 3-0)
Inflige l'amende réglementaire de 100,00 € au club de FC PAYS MINIER pour forfait
simple non déclaré

. LITIGE N° 21 – CLEMENCEAU BESANCON 1 / GJ DOUBS CENTRE FOOT 2. U15
D2 – Gr E du 24/09/2022.

FMI non faite.

Mail du club de GJ DOUBS CENTRE FOOT
Mail du club de BESANCON CLEMENCEAU

La Commission,

Au vu des éléments en sa possession, valide le résultat de la rencontre – score 4-1 pour
BESANCON CLEMENCEAU
Inflige l'amende règlementaire de 30,00 € au club de BESANCON CLEMENCEAU
pour non-envoi rapport constat d'échec
Inflige l'amende règlementaire de 50,00 € au club de BESANCON CLEMENCEAU
pour mauvaise organisation de match.
(Mail le 17/10/22)

. LITIGE N° 22 – GJ LA SAVOUREUSE 2 / BART 2 – U18 D2 – Gr E du 01/10/2022

Match non joué pour cause d'absence équipe recevante

Après avoir pris connaissance de la feuille de match

La commission

Donne match perdu par forfait (- 1 point) au club de GJ LA SAVOUREUSE 2 pour en donner bénéfice à BART 2 (score 0-3)

Inflige l'amende réglementaire de 65,00 € au club de GJ LA SAVOUREUSE pour forfait simple non déclaré

. LITIGE N° 23 – SC PLANOISE 1 / ORNANS – U13 Niveau 1 – Gr 1 du 10/09/2022

Feuille de match et feuille de défi manquantes malgré plusieurs Mails de rappel du District

La commission

Donne match perdu (0 point) au club de SC PLANOISE pour en donner bénéfice à ORNANS (score 0-3)

Donne défi perdu (0 point) au club de SC PLANOISE

Inflige l'amende réglementaire de 46,00 € au club de SC PLANOISE pour feuille de match manquante

Inflige l'amende réglementaire de 10,00 € au club de SC PLANOISE pour feuille de défi manquante

(Mail le 17/10/22)

. LITIGE N° 24 – CHEVREMONT / BELFORT SUD – U11 Phase 1 – Gr 7 du 17/09/2022

Feuille de match et feuille de défi manquantes malgré plusieurs Mails de rappel du District

La commission

Donne match perdu (0 point) au club de CHEVREMONT pour en donner bénéfice à BELFORT SUD (score 0-3)

Donne défi perdu (0 point) au club de CHEVREMONT

Inflige l'amende réglementaire de 46,00 € au club de CHEVREMONT pour feuille de match manquante

Inflige l'amende réglementaire de 10,00 € au club de CHEVREMONT pour feuille de défi manquante

(Mail le 17/10/22)

. LITIGE N° 25 – CLEMENCEAU BES. / GRAND BESANCON 3 – U11 Phase 1 – Gr 16 du 17/09/2022

Feuille de défi manquante malgré plusieurs mails de rappel du District

La commission

Donne défi perdu (0 point) au club de CLEMENCEAU BESANCON

Inflige l'amende réglementaire de 10,00 € au club de CLEMENCEAU BESANCON pour feuille de défi manquante

**. LITIGE N° 26 – ROUGEMONT CONCORDE 1 / PORTES HAUT DOUBS 1 – U13 –
Gr 19 du 17/09/2022**

Défi non effectué.

Mail du District

Réponse du club de ROUGEMEONT CONCORDE en date du 30/09/2022

La commission

Donne défi perdu (0 point) au club de ROUGEMEONT CONCORDE

**Inflige l'amende réglementaire de 10,00 € au club de ROUGEMEONT CONCORDE
pour défi non effectué**

. RESERVES NON CONFIRMEES.

MATCHES DU 02/10/2022

VOUJEAUCOURT2 / FORGES AUDINCOURT 1

SENIORS D3 – Gr D

Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 24 ET 25/09/2022

BES. BALZAC 1 / BES. VELOTTE 3

SENIORS D3 – Gr H

BESANCON VELOTTE 2 / THISE CHALEZEULE 1

U18 D2 – Gr C

BART 2 / BETHONCOURT

U18 D2 – Gr E

SELONCOURT / GJ LA SAVOUREUSE

U18 D2 – Gr E

BETHONCOURT 1 / SELONCOURT 2

U15 D2 – Gr G

SOCHAUX US / BETHONCOURT

U13 Phase 1 – Gr 17

ASDAM 2 / DELLE 1

U13 Phase 1 – Gr 23

COURCELLES LES MONTB. / NORD TERRITOIRE

LOISIR – Gr B

MATCHES DU 01 ET 02/10/2022

THISE CHALEZEULE / BES. MAHORAIS

U18 D2 – Gr C

GJ 4 VILLAGES / SAINT HIPPOLYTE

U11 Phase 1 -Gr 14

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.

Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.

MATCHES DU 24 ET 25/09/2022

BESANCON OUEST 2 / ENT. NAISEY PASSAVANT 2

SENIORS D4 – Gr E

MATHAY / AUDINCOURT 3

U11 Phase 1 – Gr 32

MATCHES DU 01 ET 02/10/2022

DANNEMARIE 3 / AVANNE AVENEY 2

SENIORS D4 – Gr F

CHATENOIS LES FORGES / BAVANS

VETERANS – Gr B

BELFORT SUD / NOMMAY VX CHARMONT

VETERANS – Gr B

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

*Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 50 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 35 euros.*

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 24 ET 25/09/2022

VOUJEAUCOURT 2 / GJ RUDIPONTAIN 2
DAMPIERRE / BELFORT SUD

U11 Phase 1 – Gr O
VETERANS – Gr B

*Amende réglementaire aux clubs soulignés :
Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.*

. FORFAIT GENERAL.

AVANNE AVENEY 2
BESANCON VELOTTE 3
ENT. MONTFAUCON / 1^{ER} PLATEAU
BELFORT FONTAINE 2
THISE CHALEZEULE
GJ LA SAVOUREUSE 2

U11 Phase 1 - Gr 16
SENIORS D3 – Gr H
SENIORS F D1 – Gr D
SENIORS D3 – Gr D
U18 AUT. – Gr C
U18 D2 – Gr E

*. Amende réglementaire aux clubs :
Seniors Forfait général Dptl 1, Dptl 2 et Dptl 3 : 150 euros.
Forfait général Dptl 4 et Séniors Féminines : 75 euros.
Forfait général Seniors Féminines à 8 : 50 euros
Jeunes Forfait général Jeunes à 11 : 75 euros.
Forfait général Jeunes animation sauf U7 U9 : 50 euros.*

Le Président,
Th. CORROYER

Le Secrétaire,
R. JOURNOT

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.